



Communiqué de presse du 7 avril 2023

HARLAY AVOCATS EST INTERVENU COMME CONSEIL DE KLAXIT, DE SES FONDATEURS ET DE CERTAINS DE SES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DE LA CESSIION DE KLAXIT À BLA BLA CAR

Fondée en 2012 par Julien Honnart et Cyrille Courtière, Klaxit est présent depuis 2014 sur le marché du covoiturage domicile-travail, dont il est devenu le leader avec l'acquisition en 2019 d'iDVRROOM à la SNCF.

Klaxit a fondé son modèle économique en nouant des partenariats avec des entreprises qui proposent un service de covoiturage à leurs collaborateurs et avec des collectivités territoriales souhaitant subventionner les trajets effectués en covoiturage.

En faisant l'acquisition de Klaxit, BlaBlaCar compte pérenniser sur le long terme le modèle de Klaxit en s'appuyant sur sa marque et son expertise unique en matière d'expérience utilisateur, avec pour objectif commun de convertir encore davantage d'automobilistes au covoiturage.

Klaxit et BlaBlaCar Daily ont revendiqué l'an dernier respectivement 2,6 millions et 1,5 million de trajets et l'acquisition de Klaxit pourrait permettre à BlaBlaCar de doubler voire tripler cette année ce nombre total de 4 millions de trajets grâce au plan covoiturage du gouvernement français et à l'élan insufflé par ce rapprochement.

Cette acquisition contribuera par ailleurs à accélérer le changement sociétal et environnemental nécessaire aux ambitions du plan covoiturage dont le but est d'atteindre 4,5 millions de tonnes de CO₂ évitées par an.

Olivier Cognard (Associé) et Charlotte Striffler (Collaboratrice) ont conseillé la société Klaxit, ses fondateurs et certains de ses actionnaires dans le cadre de cette transaction, les investisseurs présents au capital de Klaxit étant conseillés par le cabinet Operandi (Benjamin Galand, Associé, et Jules Michelet, Collaborateur).

Scalab Finance (Vincent Texier) a accompagné Klaxit sur la partie financière de l'opération et en tant que CFO en temps partagé depuis 2019.

BlaBlaCar était représenté par le cabinet Gide (Louis Oudot de Dainville, Associé, avec Donald Davy et Gabin Beaudor, collaborateurs sur les aspects M&A, Paul de France, Associé, sur les aspects fiscaux), accompagné de Yards Avocats sur les aspects droit des sociétés (Eric du Peloux, Associé, avec Kamélia Kerchi, Collaboratrice).

Pour plus d'informations, veuillez contacter Olivier COGNARD : (ocognard@harlaylaw.com)

A PROPOS DE HARLAY AVOCATS : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats co-dirigée par Marie-Laure de Cordovez, Olivier Cognard et Thibault Chareton intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions Acquisitions.

HARLAY AVOCATS